



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-51

L'an deux mille vingt cinq à 10h30
Le 14 octobre, à Chalons en Champagne

Date de convocation	7 octobre 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	30 Présents
● Votes par procuration	1 vote par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M Jean Marie BARREDA
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Daniele COMBE
M Hervé CORVISIER
M Jean Pierre CORVISIER
M. Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Alain DUPOMMIER
Mme Pascale GAILLOT
M Kévin GENGOUX (Pv de M LIEBEAUX)
M Eric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT

M Yvon HUMBLLOT
M Jean Claude JACQUEMART
M Jean Yves JONET
M Benoît JOURDAIN
M Michel LALLEMAND
M Pascal LEPAGE
M Christian MAGISSON
M. Michel NORMAND
M Alain REUTER
M Yannick ROSSATO
M Jean SIMONIN
M Daniel THOMAS
M Claude VALDENNAIRE
M Jean François VALLOIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

SIGNATURE DU CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU

Résultat du vote
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-51

Objet de la délibération :

SIGNATURE DU CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU

Par délibération 25/35 du 10 juin 2025, l'EPAMA a présenté au Comité Syndical le contrat de partenariat 2025-2028. Ses enjeux sont multiples tant pour l'EPAMA que pour l'Agence de l'Eau.

Il convient aujourd'hui de procéder à sa signature.

*Après avis du Bureau Syndical,
Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical :*

- **AUTORISE le Président à signer le contrat de partenariat**



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS